

### **Zone inondable**

Zone inondable zone submergée lors d'une inondation Sa limite correspond à celle du lit majeur si l'analyse hydrogéomorphologique a été réalisée . Dans le cas contraire , elle est déterminée par des analyses historiques ou des calculs mathématiques .

### **Lit mineur, lit moyen, lit majeur**

Le lit est la partie en général la plus profonde de la vallée dans laquelle s'écoule gravitairement un courant d'eau. De manière classique, on distingue le lit mineur limité par des berges, du lit majeur occupé temporairement par les eaux débordantes.

Le lit *mineur* est occupé par des matériaux roulés par les eaux et peu masqués par la végétation et l'implantation humaine. Dans les plaines ou les fonds de larges vallées, peuvent apparaître, à l'intérieur du lit mineur, des microreliefs caractéristiques : chenaux, dépressions d'inégales profondeurs séparés par des seuils, bras secondaires abandonnés, îles, grèves. Le *lit d'étiage* ou *chenal d'étiage* est celui dans lequel se concentre l'écoulement pendant les périodes de basses eaux.

Le *lit majeur* ou *champ d'inondation* est l'espace que les eaux peuvent recouvrir et tapisser d'alluvions fines. Il est généralement occupé par une végétation plus ou moins hygrophile. La partie du lit majeur, la plus souvent inondée, est appelée *lit moyen* ou *champ d'inondations fréquentes*. Le lit majeur d'extension maximum est dit *lit majeur exceptionnel* ou *épisode*.

### **Lit mineur**

Espace fluvial, formé d'un chenal unique ou de chenaux multiples et de bancs de sables ou galets, recouverts par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

### **Lit moyen**

Espace fluvial, ordinairement occupé par la ripisylve, sur lequel s'écoulent les crues aux périodes de retour de 1 à 10 ans en moyenne. Le lit moyen est donc soumis à un risque fréquent d'inondation. La vitesse de l'eau y est forte et cet espace est soumis à de fortes érosions et transports solides lors des crues.

### **Lit majeur**

Séparé du lit moyen par un talus, sa limite est celle des crues exceptionnelles telle qu'elle ressort de l'analyse hydrogéomorphologique. Le lit majeur correspond donc à la zone potentiellement inondable et à ce titre doit faire l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation et de mesures y réglementant l'urbanisation.

Généralement les hauteurs et vitesses de l'eau y sont modérés et il s'agit plutôt d'expansion de crues et de sédimentation. Toutefois la présence de chenaux de crues ou de confluence peut y aggraver considérablement l'aléa.

Hors du lit majeur, le risque d'inondation fluviale est nul (ce qui n'exclut pas le risque d'inondation par ruissellement pluvial, en zone urbanisée notamment). On y différencie sur les cartes les terrasses alluviales anciennes, qui ne participent plus aux crues mais sont le témoin de conditions hydrauliques ou climatiques disparues. Leurs caractéristiques permettent d'y envisager un redéploiement des occupations du sol sensibles hors des zones inondables.

### **Analyse hydrogéomorphologique**

Basée sur la mise en évidence des différentes unités du relief, modelés par différents type de crues, cette analyse permet de délimiter au sein d'une plaine alluviale les zones qui sont exposées à des crues non débordantes, fréquentes ou exceptionnelles (lit mineur, lit moyen, lit majeur).

Elle ne nécessite pas de modélisation mathématique. Elle s'appuie sur l'analyse des photos aériennes et des données historiques, ainsi que sur un travail de terrain. Cette méthode est désormais utilisée dans la réalisation des atlas des zones inondables et des PPR.

